

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 18/06/2013
Référence: PR 2013/012

Commissions interbancaires excessives : les consommateurs appellent la Commission européenne à réglementer

Les projets de la Commission visant à réduire les commissions interbancaires excessives font l'objet d'attaques massives de la part de l'industrie des cartes bancaires, dont MasterCard. Ces commissions permettent en effet à ce secteur et aux banques d'engranger d'importants bénéfices aux dépens des consommateurs, des détaillants et des PME.

Les commissions interbancaires s'ajoutent aux prix des biens et des services, et sont même supportées par les consommateurs qui payent en espèces ou qui ne possèdent pas de carte bancaire. Cela s'explique par le fait que les détaillants doivent restituer une partie de leurs revenus à la banque du client, à chaque achat effectué par carte de crédit ou débit.¹

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Les consommateurs en ont assez d'enrichir les sociétés de cartes bancaires et les caisses des banques. Les tribunaux² et les régulateurs ont plus d'une fois jugé injustes les commissions interbancaires. Nous serions donc plus que ravis de voir se concrétiser les intentions de la Commission européenne visant à les réglementer. »

« Nous avons vu MasterCard lancer des allégations trompeuses³ et miner la crédibilité d'organisations de consommateurs ainsi que de détaillants à son avantage⁴. Ces pratiques sounoises ne devraient en aucun cas être couronnées de succès. »

« Les commissions interbancaires asphyxient la concurrence en empêchant l'émergence de nouveaux venus sur le marché des cartes bancaires. Elles sont aussi un obstacle au développement de moyens de paiement innovants, plus économiques et plus sûrs, car la plupart des banques favorisent les cartes en raison des hauts revenus qu'elles leur procurent. L'hégémonie de certaines grandes sociétés sur le marché des cartes sert les intérêts des banques mais pas ceux des consommateurs. »

FIN

¹ Pour plus d'informations sur les commissions interbancaires, veuillez consulter notre fiche (en anglais): <http://bit.ly/Zr5ioH>

² Consulter à titre d'exemple la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne : <http://bit.ly/17SsyRN>

³ MasterCard utilise des données qui montreraient une augmentation des tarifs des cartes bancaires payés par les consommateurs espagnols suite à la réduction des commissions interbancaires imposée par le gouvernement espagnol. OCU, le membre espagnol du BEUC, s'oppose à cette interprétation. L'organisation a mené des recherches montrant que l'augmentation générale des frais bancaires – et pas uniquement ceux liés aux cartes – coïncide avec la période difficile que traverse le système financier espagnol.

⁴ Les données utilisées par MasterCard sont utilisées dans des publi-reportages, notamment en France, et amènent le lecteur à croire que les organisations de consommateurs sont favorables aux commissions interbancaires.